



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20250212-5654-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2025
Date de mise en ligne : 28 mars 2025

AT

DECISION MUNICIPALE DM_2025_024

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°6 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 03 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 04 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De passer un contrat de cession avec la compagnie Les Grands Ecart pour la représentation de stand up « Moitié voyageur » le 27 mars dans le cadre de la journée internationale de lutte contre le racisme.

ARTICLE 2 - Le montant global de ces prestations sera inscrit au Budget Primitif 2024, chapitre 011, article 6228.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 25/03/2025

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**